

LA MEDICALE VIE-PREVOYANCE

Association régie par la loi du 1^{er} juillet 1901
Siège social : 50-56 rue de la Procession - 75015 PARIS

RAPPORT D'ACTIVITE

EXERCICE 2010

Mesdames, Mesdemoiselles, Messieurs,

Conformément à la loi et à nos statuts, nous vous avons réunis en assemblée générale, pour vous exposer la situation et l'activité de votre association, au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2010.

1) ACTIVITE DE L'ASSOCIATION

a) L'Assurance Crédit

La reprise d'activité constatée en 2009 se concrétise en 2010 avec une augmentation de + 22% des affaires nouvelles avec 11206 contrats souscrits pour un chiffre d'affaires de 4 322 K€, en augmentation de 29%.

L'évolution du portefeuille est quasi stable en 2010 avec un nombre de contrats de 93 009 pour une valeur de 37 858 K€

b) La Prévoyance

L'activité Prévoyance se ralentit avec une baisse du nombre d'affaires nouvelles de - 8% avec 5 023 contrats souscrits pour un chiffre d'affaires lui aussi en baisse de - 11% pour un montant de 5 541 K€

Ce ralentissement de l'activité n'a pas d'effet sur le portefeuille Prévoyance qui connaît une croissance de + 8% en nombre de contrats (76 552 contrats) et de + 7% en chiffre d'affaires (142 230 K€).

c) Les Frais de Santé

Les affaires nouvelles en Frais de Santé sont en baisse de - 7% avec 4 314 contrats enregistrés en 2010 pour un chiffre d'affaires de 2 274 K€(-17%). La baisse constatée sur cette branche est due essentiellement à un stock d'affaires nouvelles non enregistrées.

Le portefeuille enregistre quant à lui une augmentation de 49 094 contrats (+ 5%) pour un chiffre d'affaires de 47 177 K€(+ 7%).

d) Les Résiliations

Le taux global de résiliation est en augmentation en 2010 pour atteindre 4,2%. Cette évolution est perceptible dans toutes les branches et s'établit à 8,76% en Crédit (7,52% en 2009), 3,04% en Prévoyance (2,90% en 2009) et 4,02% en Frais de Santé (3,84% en 2009).

e) L'Assurance Vie

L'activité vie au sein de l'association enregistre un léger ralentissement avec un chiffre d'affaires en baisse de - 4,5% pour un montant de 63,1 M€ Le portefeuille s'établit à 627 M € en croissance de +11,6%.

f) Synthèse du chiffre d'affaires réalisé au travers des contrats souscrits par l'association sur les 5 derniers exercices :

Le chiffre d'affaires réalisé au travers des contrats souscrits par l'Association aussi bien en Prévoyance – Frais de santé qu'en Epargne est le suivant :

En M€

	<i>Exercice 2006</i>	<i>Exercice 2007</i>	<i>Exercice 2008</i>	<i>Exercice 2009</i>	<i>Exercice 2010</i>
<i>Prévoyance – Frais de Santé – Assurance Crédit</i>	167 ⁽¹⁾	177	194	209	223
<i>Epargne - Retraite</i>	54,5	57,3	57,4	66,1	63,1

⁽¹⁾ y compris l'intégration du produit de l'ordre des chirurgiens pour 6,7 M€

2) RENTES D'INVALIDITE :

Concernant le risque invalidité, les provisions sur les sinistres connus sont calculées sur la base, d'une part, des rentes invalidité en cours et, d'autre part, des probabilités de passage en rentes d'invalidité pour les sinistres incapacité de travail en cours.

Une provision complémentaire est constituée pour les sinistres tardifs et les aggravations. Cette provision est déterminée à partir d'une étude sur la sinistralité par exercice de survenance.

En 2010, le taux technique dans le calcul des provisions est passé à 2,25 % (au lieu de 2,5% pour les 4 années précédentes).

A compter du 1^{er} juillet 2010, les rentes trimestrielles servies à terme échu ont été revalorisées de 1%.

Détail du nombre de rentes invalidité en cours par produit :

Produit	Exercice 2006		Exercice 2007		Exercice 2008		Exercice 2009		Exercice 2010	
	Nombre	Provisions								
PLAN DE PROTECTION MEDIPRAT	3	127 815	3	103 523	3	77 054	1	47 631	1	38 132
PLAN DE PREVOYANCE PHARMACIENS	1	178 276	1	167 829	1	160 062	1	150 586	1	140 787
GROUPE INFIRMIERE N° 151	117	6 679 892	133	7 177 424	135	7 135 202	141	7 155 352	144	6 632 136
PROTECTION ACCIDENT MALADIE MEDIPRAT	120	14 233 335	123	13 922 795	124	15 229 389	116	12 619 696	117	12 647 646
PROTECTION ACCIDENT MALADIE DENTISTES	43	4 926 890	41	4 834 874	36	4 459 091	36	4 236 981	37	4 249 318
PROTECTION ACCIDENT MALADIE VETERINAIRES	10	1 421 401	10	1 452 450	8	1 209 043	8	1 063 755	8	998 530
ASSURANCE PREVOYANCE MEDIPRAT	71	13 539 404	87	17 421 802	102	18 831 272	125	23 649 276	147	26 755 108
ASSURANCE PREVOYANCE MEDIPRAT DENTISTES	31	6 732 928	43	9 283 898	59	12 526 898	65	13 732 912	66	13 976 066
ASSURANCE PREVOYANCE MEDIPRAT PHARMACIENS	4	902 648	5	985 361	5	989 010	5	811 024	6	904 081
ASSURANCE PREVOYANCE MEDIPRAT VETERINAIRES	11	1 891 397	12	3 357 328	11	3 270 486	11	3 131 390	11	3 630 331
ASSURANCE PREVOYANCE MEDIPRAT BIOLOGISTES	1	220 080	3	1 085 435	3	1 053 815	3	1 003 033	3	969 322
PROTECTION ACCIDENT MALADIE PHARMACIENS	2	369 571	2	334 886	3	304 372	1	182 606	1	148 690
Total	414	51 223 637	463	60 127 607	490	65 245 695	513	67 784 242	542	71 090 148

3) CONTRATS D'EPARGNE ASSURANCE VIE SOUSCRITS AUPRES DE PREDICA :

Les résultats de l'exercice 2010 ont permis de revaloriser les encours à effet du 31/12/2010 au taux de :

Produits	31/12/2006	31/12/2007	31/12/2008	31/12/2009	31/12/2010
MEDIC-EPARGNE					
Prorogation avant le 1/11/93.	3.30%	3.40%	3,20%	2,80%	2,50%
Prorogation après le 1/11/93. Logés dans l'actif général.	3.30%	3.40%	3,20%	2,80%	2,50%
MEDIC-EPARGNE 2					
Souscrit avant le 1/11/93.	3.30%	3.40%	3,20%	2,80%	2,50%
Souscrit après le 1/11/93. Logés dans l'actif général.	3.30%	3.40%	3,20%	2,80%	2,50%
Prorogation. Logés dans l'actif général.	3.30%	3.40%	3,20%	2,80%	2,50%
MEDI-RETRAITE					
Prorogation	3.40%	3.50%	3,30%	2,90%	2,60%
Souscription depuis le 01/06/95	3.40%	3.50%	3,30%	2,90%	2,60%
Souscription avant le 01/06/95 et non encore prorogée :			3,30%	2,90%	2,60%
Versement programmés	4.50%	4.50%	4,50%	4,50%	4,50%
Versement libres avant le 31/12/97	4.50%	4.50%	4,50%	4,50%	4,50%
Versement libres depuis le 01/01/98	3.40%	3.50%	3,30%	2,90%	2,60%
MEDI-RESSOURCES					
Souscription avant le 15/07/97	3.60%	3.70%	3,50%	3,10%	2,75%
Souscription depuis le 15/07/97	3.60%	3.70%	3,50%	3,10%	2,75%
MEDICALE RETRAITE PROFESSIONNELS 1 et 2	4.20%	4.25%	4,15%	4%	3,70%
MEDICALE RETRAITE 1 et 2	4.20%	4.25%	4,15%	4%	3,70%
MEDICALE HORIZON	3.85%	3.90%	3,75%	3,55%	3,25%
MADICALE HORIZON 2	3.85%	3.90%	3,75%	3,55%	3,25%
MEDICALE HORIZON MADELIN	4.20%	4.25%	4,15%	4%	3,70%
MEDICALE HORIZON MADELIN 2	4.20%	4.25%	4,15%	4%	3,70%
MEDICALE INVESTISSEMENT 1 et 2	4.20%	4.25%	4,15%	3,90%	3,70%
MEDICALE EPARGNE (PEP et non PEP)	3.70%	3.80%	3,60%	3,20%	2,90%
MEDICALE REVENUS	3.60%	3.70%	3,50%	3,10%	2,75%

4) ARRETE DES COMPTES DE L'EXERCICE 2010 ET BUDGET 2011 ET 2012

a) Comptes de l'association

Le conseil d'administration en date du 25 mai 2010 a, conformément à l'article 6 des statuts, et afin de faire face aux frais de fonctionnement de l'Association, maintenu la cotisation à un montant de 1 € par nouvelles adhésions.

Au vue des 21 206 nouvelles adhésions enregistrées à fin 2010, l'association bénéficie ainsi de ressources propres à hauteur de 21 206,00 € (montant des cotisations).

A ce montant il convient de rajouter le montant du report à nouveau de l'exercice 2010 à hauteur de 52 015,32 €

Les charges de l'exercice, d'un montant total de 15 649,46 € se décomposent comme suit :

- travaux administratifs	10 315,50 €
- frais d'organisation de l'assemblée générale et du conseil d'administration	1 901,74 €
- frais de déplacement	187,20 €
- frais d'actualisation du site	837,20 €
- indemnités de présence	1 650,00 €
- frais bancaires	28,26 €
- honoraires conseils	729,56 €

Le solde de trésorerie, au 31 décembre 2010, s'élève à 47 092,33 €

Les comptes de l'Association font apparaître au 31 décembre 2010 un solde créditeur de 5 556,54 €

b) Budget 2011 et prévisionnel 2012

Ressources 2011 :

- Report à nouveau 2010	52 015,32 €
- Résultat 2010	5 556,54 €

Total des ressources 2011 57 571,86 €

POSTES	Budget 2010	Dépenses Engagées 2010	Budget Prévisionnel 2011	Budget Prévisionnel 2012
Frais et intérêts compte bancaire	50,00 €	28,26 €	50,00 €	50,00 €
Assurance RCMS	3 000,00 €	0,00 €	3 000,00 €	3 200,00 €
Indemnités administrateurs	2 250,00 €	1 650,00 €	3 750,00 €	3 750,00 €
Frais de déplacement	300,00 €	187,20 €	300,00 €	320,00 €
Travaux administratifs (juridiques, comptables et logistique)	10 000,00 €	10 315,50 €	12 000,00 €	13 000,00 €
Frais site internet	900,00 €	837,20 €	900,00 €	900,00 €
Assemblée Générale (frais d'organisation et traitement coupons)	2 000,00 €	1 634,74 €	2 750,00 €	3 500,00 €
Conseils d'Administration (frais d'organisation)	1 500,00 €	267,00 €	900,00 €	1 200,00 €
Convocation AG (Pris en charge par l'assureur)	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Autres Frais de Fonctionnement (Honoraires Conseils)	750,00 €	729,56 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL	20 750,00 €	15 649,46 €	23 650,00 €	25 920,00 €

5) RESSOURCES DE L'ASSOCIATION POUR 2012:

Le conseil d'administration a décidé, conformément à l'article 6 des statuts, et afin de faire face aux frais de fonctionnement de l'Association, de maintenir la cotisation à un montant de 1 € par nouvelles adhésions.

6) RAPPORT DES AVENANTS ET CONTRATS SIGNES EN 2010 PAR LE CONSEIL

Conformément à la possibilité offerte par les nouvelles dispositions réglementaires, l'assemblée générale a délégué, par décision en date du 29 septembre 2010, pour une durée maximum de dix-huit mois, le pouvoir au conseil de signer un ou plusieurs avenants aux contrats groupe souscrits, et ce dans les matières suivantes :

- adaptations des contrats directement liées à des modifications réglementaires ;
- ajout ou modification de supports dans les contrats en unités de compte ;
- augmentation de garantie et l'ajout d'options ;
- modification du seuil de versement ;
- modification des règles de conversion et des modalités d'investissement dans les contrats en unités de compte

Et plus généralement, toute modification de nature à apporter plus de clarté dans la définition ou la description des garanties dont bénéficient les adhérents

Les avenants et contrats signés en 2010 portaient essentiellement sur :

- la commercialisation d'une UCO CEYLIANNE JANVIER 2010 sur les contrats Médicale Investissement 1 et 2.

Il s'agit d'une nouvelle unité de compte adossée à 100% à une Obligation Structurée émise par Crédit Agricole S.A. présentant une structure originale et innovante : 2 formules évoluant en parallèle dans le temps et offrant à l'échéance la meilleure des 2 performances.

Ce nouveau fonds, accessible en adhésion, versement libre ou arbitrage, a enrichi les contrats Médicale Investissement 1 et 2.

- l'ajout de 9 fonds sur Médicale Horizon et Médicale Horizon Madelin

De nouveaux supports en unités de compte ont été rajoutés à l'offre déjà disponible dans les contrats Médicale Horizon et Médicale Horizon Madelin. Cet ajout a pris effet à compter du 4 février 2010

- la commercialisation d'un fonds à formule LCL Sécurité 106 AV sur les contrats Médicale Investissements 1 et 2

Il s'agit d'une Unité de Compte diversifiée qui associe un actif dynamique et un actif sécurisé. La répartition entre ces actifs évolue régulièrement de façon à optimiser la performance du fonds tout en assurant la garantie de l'investissement.

Ce nouveau fonds, accessible en adhésion, versement libre ou arbitrage, a enrichi les contrats Médicale Investissement 1 et 2. Il est éligible aux transferts Fourgous.

- L'extension de l'allongement de la durée de garantie du décès aux anciennes gammes MEDIPRAT

Rappelle les modifications antérieures:

- octobre 2008: aménagement du contrat MEDIPRAT (228,229, 230 et 231), l'âge d'expiration de la garantie Décès passe de 65 à 75 ans pour les affaires nouvelles.
- janvier 2009: cette mesure est étendue aux clients en portefeuille.

Les anciennes gammes MEDIPRAT (156, 169, 310, 181, 173) n'était pas concernées.

Dans un souci d'équité, cette mesure sera étendue aux anciennes gammes MEDIPRAT, à compter de janvier 2010.

- l'aménagement des contrats multi-supports

Dans un objectif de rationalisation, des modifications ont été apportées aux contrats :

- Médicale Horizon 1 et 2
- Médicale Patrimoine
- Médicale Horizon Madelin 1 et 2
- Médicale Investissement 1 et 2

Les modifications concernent principalement la prise en compte des versements, des arbitrages et des prestations (rachat, décès). Le principe retenu est le suivant :

- les versements sont valorisés 2 jours ouvrés après leur encaissement par l'assureur
- les versements de prestations (rachat, décès) seront valorisés 2 jours ouvrés après la réception de la demande par l'assureur.
- l'arbitrage entre plusieurs supports du contrat sera également valorisé 2 jours ouvrés après la réception de la demande par l'assureur

Les avenants aux contrats ont été signés le 15 décembre 2010

Un tableau récapitulatif des avenants et contrats signés en 2010 est annexé au présent rapport.

Il est demandé à l'assemblée générale de renouveler la délégation dans les mêmes termes.

7) ACTIVITE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Au cours de l'exercice 2010, le conseil d'administration s'est réuni le 20 janvier, le 25 mai et le 26 octobre 2010.

Les points abordés et le taux de présence sur chaque Conseil ont été les suivants :

	CA 20.01.10	CA 25.05.10	CA 26.10.10
Nombre de présents	4/4	2/4	2/4
Ordre du jour	<ul style="list-style-type: none"> - Approbation du procès-verbal du précédent Conseil d'Administration ; - Point sur l'activité - Taux de PAB - Modifications de contrats <i>(Commercialisation d'une UCO Ceylianne Janvier 2010 sur Médicale Investissement 1 et 2, Ajout de fonds sur Médicale Horizon et Médicale Horizon Madelin, Commercialisation d'un fonds à formule LCL Sécurité 106V, Aménagement des contrats multi-supports.)</i> - Assemblée Générale : <i>(validation du projet de résolution)</i> - Questions diverses 	<ul style="list-style-type: none"> - Approbation du procès-verbal du précédent Conseil d'Administration ; - Arrêté des comptes annuels exercice 2009; - Budget et Ressources de l'association pour 2010; - Rapport des Avenants et contrats signés en 2009 par le Conseil ; - Modifications futures sur contrats groupe ; <i>(Mesures tarifaires temporaires Assurances Emprunteur, Extension de l'allongement de la durée de garantie du décès aux anciennes gammes MEDIPRAT ? Régime de Prévoyance MEDIPRAT venant en complément du contrat groupe Vauban Humanis destiné aux internes en médecine, point sur l'avancement du projet d'aménagement des contrats multi-supports.)</i> - Organisation de l'Assemblée Générale 29 septembre 2010; - Questions diverses. 	<ul style="list-style-type: none"> - Approbation du procès-verbal du précédent Conseil d'Administration ; - Point sur l'activité - Modification de contrats <i>(présentation du planning des modifications ou des lancements de produits sur 2011)</i> - Point d'avancement du projet d'aménagement des contrats multi-supports - Bilan de l'Assemblée Générale 2010 et convocation de l'Assemblée Générale 2011 - Etablissement du calendrier des points de rencontre 2011 - Questions diverses

Au titre de l'exercice 2010, le montant global des indemnités allouées aux administrateurs au titre de leur temps de présence s'élève à : **1 650 euros**.

EXERCICE 2010**AVENANTS ET CONTRATS SIGNES****PAR LA MEDICALE VIE-PREVOYANCE**

DATE DE SIGNATURE OU DATE D'EFFET	PRODUIT	AVENANT SOUSCRIPTION	OBJET	CONSEIL ADMINISTRATION
04/06/2010	Médicale Investissement 1 et 2	Avenant	Ajout de supports dans les contrats en unités de compte – Fonds à formule LCL Sécurité 106 V	20/01/2010
03/08/2011	Médicale Investissement 1 et 2	Avenant	Ajout de supports dans les contrats en unités de compte - UCO Ceylianne	20/01/2010
15/12/2010	Médicale Horizon Madelin 1 et 2	Avenant	Aménagement des contrats multi-supports	20/01/2010 25/05/2010 26/10/2010
15/12/2010	Médicale Horizon 1 et 2 Médicale Patrimoine	Avenant	Aménagement des contrats multi-supports	20/01/2010 25/05/2010 26/10/2010
15/12/2010	Médicale Investissement 1 et 2	Avenant	Aménagement des contrats multi-supports	20/01/2010 25/05/2010 26/10/2010